# **EUCO 20/24**

### ASSEMBLÉE NATIONALE

**SÉNAT** 

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale le 02 juillet 2024 Enregistré à la Présidence du Sénat le 02 juillet 2024

## TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT, À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

DÉCISION DU CONSEIL EUROPÉEN portant élection du président du Conseil européen



Bruxelles, le 27 juin 2024 (OR. en)

**EUCO 20/24** 

**INST 214 CO EUR 16** 

#### **ACTES JURIDIQUES**

Objet: DÉCISION DU CONSEIL EUROPÉEN portant élection du président du

Conseil européen

EUCO 20/24 EB/sj GIP.INST **FR** 

# DÉCISION (UE) 2024/... DU CONSEIL EUROPÉEN

du ...

### portant élection du président du Conseil européen

LE CONSEIL EUROPÉEN,

vu le traité sur l'Union européenne, et notamment son article 15, paragraphe 5,

FR

considérant ce qui suit:

(1) Le 30 novembre 2024, le mandat de l'actuel président du Conseil européen, M. Charles MICHEL, prendra fin.

(2) Il convient donc d'élire un nouveau président du Conseil européen,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

EUCO 20/24 EB/sj 2 GIP.INST FR

#### Article premier

M. António COSTA est élu président du Conseil européen pour la période allant du 1<sup>er</sup> décembre 2024 au 31 mai 2027.

#### Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de sa publication au *Journal officiel de l'Union européenne*.

Fait à Bruxelles, le

Par le Conseil européen Le président C. MICHEL

EUCO 20/24 EB/sj 3
GIP.INST FR